

Plan Communal de Sauvegarde

Mairie de Jonquières

Rue de la Meule

34725 Jonquières

Tel : 04.67.96.60.08

E mail jonquieres34.mairie@wanadoo.fr

Octobre 2008

Mise à jour 01.2015/04.2018/04.2021



PLAN

Chap 1 - Rappel des textes législatifs et réglementaires

Chap 2 - Plan de prévention du risque inondation (PPRI)

Chap 3 – Plan communal de sauvegarde et organisation de la cellule de crise communale

Fiche n° 1 : Annuaire de crise

Fiche n° 2 : Informations relatives à la population

Fiche n° 3 : Annuaire des services

Fiche n° 4 : Annuaire des lieux publics

Fiche n° 5 : Accueil des sinistrés

Fiche n° 6 : Moyens humains

Fiche n° 7 : Emplacement pour les services de secours

Fiche n° 8 : Lieux d'hébergement

Fiche n° 9 : Matériels de travaux publics et divers

Fiche n° 10 : Matériel d'urgence et de communication

Fiche n° 11 : Alerte de la population

Fiche n° 12 : Accueil du public

Fiche n° 13 : Communiqué de presse

Annexe 1 : Schéma organisationnel et opérationnel

Annexe 2 : En cas de crise : qui fait quoi ?

Chap 4 – Document d'information communal sur les risques majeurs



DOSSIER PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Chapitre I : Rappel des textes législatifs et réglementaires

L'article L713.3 du Code de la sécurité intérieure fait obligation aux communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels approuvé (PPR), ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention (PPI) de disposer d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Parmi ses obligations, le maire doit mettre à disposition des citoyens les informations et documents transmis par la préfecture, élaborer un document communal d'information sur les risques majeurs (DICRIM) synthétisant la description des phénomènes, leurs conséquences sur les personnes et les biens et les mesures individuelles et collectives pour en minimiser les effets, afficher dans sa commune les risques et les consignes de sécurité, indiquer dans les zones inondables les plus hautes eaux connues et communiquer de façon périodique sur les risques naturels prises en compte dans un plan de prévention.

Les objectifs principaux de ce document :

- Faire partager la culture du risque
- Responsabiliser chaque citoyen
- Réduire notre vulnérabilité

Le décret du 13/09/2005 pris pour l'application de la loi du 13/08/2004 de modernisation de la sécurité civile traite du PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE.

Rappelons les principales dispositions du PCS :

- Art 1 : le plan communal de sauvegarde définit, sous l'autorité du maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention. Le plan communal de sauvegarde complète les plans orsec de protection générale des populations.
- Art 2 : l'analyse des risques porte sur l'ensemble des risques communs auxquels la commune est exposée. Elle s'appuie notamment sur les informations recueillies lors de l'élaboration du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet du département, les plans de prévention des risques naturels prévisibles ou les plans particuliers d'intervention approuvés par le préfet, concernant le territoire de la commune.



- Art 3 : le plan communal de sauvegarde est adapté aux moyens dont la commune dispose. Il comprend :
 - a) Le document d'information communal sur les risques majeurs prévu au III de l'article 3 du décret du 11/10/90
 - b) Le diagnostic des risques et vulnérabilités locales
 - c) l'organisation assurant la protection et le soutien de la population qui précise les dispositions internes prises par la commune afin d'être en mesure à tout moment d'alerter et d'informer la population et de recevoir une alerte émanant des autorités. Ces dispositions comprennent notamment un annuaire opérationnel et un règlement d'emploi des différents moyens d'alerte susceptibles d'être mis en œuvre.
 - d) Les modalités de mise en œuvre de la réserve communale de sécurité quand cette dernière a été constituée.

Le PCS est éventuellement complété par :

- a) L'organisation du poste de commandement communal mis en place par le maire en cas de nécessité
 - b) Les actions devant être réalisées par les services techniques et administratifs communaux
 - c) Le cas échéant, la désignation de l'adjoint au maire chargé des questions de sécurité civile
 - d) L'inventaire des moyens propres de la commune, ou pouvant être fournis par des personnes privées implantées sur le territoire communal. Cet inventaire comprend notamment les moyens de transport, d'hébergement et de ravitaillement de la population.
 - e) Les mesures spécifiques devant être prises pour faire face aux conséquences prévisibles sur le territoire de la commune des risques recensés
- Art 4 : le plan communal de sauvegarde est élaboré à l'initiative du maire de la commune. Il informe le conseil municipal du début des travaux d'élaboration du plan. A l'issue de son élaboration, ou d'une révision, le plan communal de sauvegarde fait l'objet d'un arrêté pris par le maire de la commune. Il est transmis par le maire au préfet du département.
 - Art 8 : les communes pour lesquelles le plan communal de sauvegarde est obligatoire doivent l'élaborer dans un délai de deux ans à compter de la date d'approbation par le préfet du département du plan particulier d'intervention ou du plan de prévention des risques naturels, ou à compter de la date de publication du présent décret lorsque ces plans existent à cette date.



Chapitre 2 : Plan de Prévention du risque inondation PPRI JONQUIERES

Le risque INONDATION sur la commune de JONQUIERES a conduit le préfet du département à prescrire un PPRI sur l'ensemble du bassin versant de la haute vallée de l'Hérault le 23/12/2002, et approuvé par arrêté préfectoral le 11/06/2007 pour le bassin versant Hérault sud.

Nature de la crue survenue en septembre 1976

La commune de Jonquières est située dans le bassin versant de l'Hérault, mais non concernée par le fleuve Hérault. Le risque d'inondation de la commune est induit par le débordement des cours d'eau et le ruissellement pluvial.

Le réseau hydrographique est composé principalement par le ruisseau de l'Argenteille qui traverse la zone agglomérée et qui a largement débordé lors de l'évènement du 23/09/1976 et le ruisseau de l'Armoux en limite sud de la commune.

Caractéristiques de la crue :

Les évènements historiques marquants sont 1907 et 1976

Intensité et qualification de la crue :

La crue est composée de deux paramètres : la hauteur de submersion et la vitesse d'écoulement.

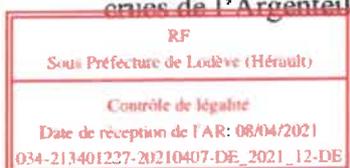
Suivant l'intensité de ces éléments, la crue est qualifiée en type d'aléas dont la représentation figure sur la cartographie ci-jointe :

- Aléa grave : hauteur de submersion supérieure à 0,50 m. ou hauteur de submersion inférieure à 0,50 m avec vitesse supérieure à 0,50 m/s
- Aléa important : hauteur de submersion inférieure à 0,50 mètre, sans vitesse significative.

Une vitesse significative est une vitesse supérieure à 0.50m/s à partir de laquelle un adulte se déplace avec difficulté dans 0.50m d'eau.

Il ressort du rapport de présentation établi par la DDE de l'Hérault intitulé PPRI de la Haute vallée de l'Hérault – rapport de présentation TC2 Août 2005 les éléments suivants :

- Jonquières : l'Argenteille (données issues de l'étude cartographie des risques d'inondation du ruisseau de l'Argenteille (BCEOM 1999) : l'évènement de 1976 sur le cours d'eau de l'Argenteille a été évalué comme ayant une période de retour au moins égale à 100 ans.
Cette crue servira donc de référence au zonage de l'aléa. Son débit est estimé à 54m³/s en amont de la RD141. (p 23 du rapport)
- Jonquières (enjeux communaux p 38 du rapport) : d'une superficie de 2,1 km², Jonquières est la commune la moins étendue du périmètre étudié, c'est aussi celle dont le réseau hydrographique est le moins dense. L'Armoux, cours d'eau traversant essentiellement des vignes fait limite communale avec St Félix de Lodez. Ce sont les crues de l'Argenteille qui concernent le plus les habitants de la commune car ce cours



d'eau traverse la zone agglomérée à l'est et a largement débordé lors des événements du 23 septembre 1976 dont la période de retour fût estimée à cent ans au moins.

Une des caractéristiques de ce cours d'eau est que les débordements sont provoqués par les ouvrages hydrauliques existant au droit de la zone urbanisée (ouvrage de franchissement de la RD141, RD130 et rue du Malpas). Combiné avec une morphologie du lit mineur en toit, les débordements ne peuvent revenir dans le lit du cours d'eau et inondent une large partie de la zone urbanisée. L'emprise de l'aléa grave reste cependant limitée aux abords du cours d'eau, le reste de la zone inondable correspondant à une zone d'épanchement de la crue aux hauteurs d'eau limitées.

Les fiches des plus hautes eaux relevées sur la commune :

- Rue de la Fontaine : 1,50 m (linteau fenêtre)
- Au droit du foyer communal : 0,80 m
- Garage Renault : 0,60 m
- Grand Rue n° 14 : 1,35 m (seuil entrée)
- Grand Rue (local du garde) : 1,20 m
- Grand Rue (mairie) : 0,90 m
- Place de l'Eglise : 0,50 m
- Grand Rue n° 30 : 0,71m
- Place des écoles : 0,20 m
- Maison CD 130 : 0,35 m
- Grand Rue n° 4 : 1,52 m

Document de référence concernant la commune de JONQUIERES :

- PPRI inondation : approuvé (extrait cartographique joint)
- Extrait du dossier départemental des risques majeurs (joint)



Chapitre 3 : Plan communal de sauvegarde

Le Conseil municipal, dans séance du 23 Avril 2008, a voté, à l'unanimité, le principe d'élaborer le PCS avant le 11.06.2009 soit avant l'expiration du délai de deux ans s'appliquant à compter de la date d'approbation par le Préfet de l'Hérault du plan de prévention des risques d'inondation.

La commune de JONQUIERES compte aujourd'hui près de 530 habitants, un habitat plutôt concentré sur le cœur du village autour de la RD 141 et de la place centrale dénommée « le Planol »

Elle est située à 7 kilomètres des principaux centres de secours (Gignac, Clermont l'Hérault) à 20 kilomètres de la sous-préfecture de Lodève et 40 kilomètres de la préfecture de Montpellier.

Le PCS, compte tenu de la taille et des moyens de la commune a été articulé à partir d'une cellule de crise communale autour du maire et d'un adjoint responsable du poste de commandement et comprenant une équipe logistique et une équipe accueil, secrétariat et communication.

ORGANISATION DE LA CELLULE DE CRISE COMMUNALE

La cellule de crise communale qui sera activée par le Maire en cas d'alerte transmise par les services spécialisés (Météo France, autorités préfectorales) de brusque montée des eaux de l'Argenteille à la suite d'un violent orage ou de tout évènement majeur, est organisée en trois équipes :

- Une équipe PC (maire et poste de commandement)
- Une équipe Logistique
- Une équipe Accueil, secrétariat et communication

La composition, les missions ainsi que les moyens de chaque équipe sont définis ci-après :

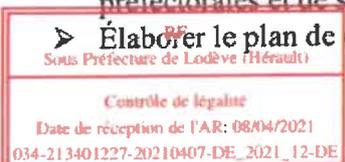
1. Equipe Maire/PC

Composition :

Bernard GOUZIN	06.86.73.15.90
Jean-Louis RANDON	06.44.27.39.82

Missions

- Activation de la cellule communale de crise
- Direction de tous les services d'intervention (équipes logistiques et accueil/communication)
- Coordination des différents services de secours
- Planification des secours en fonction de la crise en liaison avec les autorités préfectorales et de sécurité civile.
- **Élaborer le plan de circulation adapté en fonction de l'évolution de la crue**



- Mise en place des moyens indispensables à l'information de la population et des mesures de sauvegarde, d'évacuation et d'hébergement des habitants des zones sinistrées en s'appuyant sur la cartographie des zones sinistrées
- Veiller à la disponibilité des lieux d'accueil des sinistrés et au guidage des moyens d'intervention et de secours
- Coordonner les opérations de retour à la normale
- Établir le bilan après la crise avec les différents responsables des équipes et dégager le retour sur expérience de cette gestion de crise

Outils

- Fiche n°1 : annuaire de crise (équipes maire, logistique, accueil, conseil municipal, personnel communal)
- Fiche n°2 : informations relatives à la population
- Fiche n°3 : annuaire des services (préfecture, centre de secours, gendarmerie, EDF/GDF, France Télécom, réseaux eau et assainissement, DDE, service des crues, météo)
- Fiche n°4 : annuaire des lieux publics administratifs, lieux de loisirs, des écoles, des associations et des entreprises, artisans et commerçants et domaines viticoles

2. Equipe Logistique

Composition :

Robert POUJOL	06.89.64.37.71
Rachel ALLEXANT	06.09.10.84.59
Brice BAUTOU	06.07.82.07.27
Amandine GOBERT JULIEN	06.83.47.97.65
Mathieu RIEUTORD	06.81.26.40.34

Missions :

L'équipe logistique s'assure, avant la crise, de la disponibilité de l'emplacement des véhicules, des postes de commandement mobiles et des potentiels villages tentes sur des plans dont les emplacements ont été localisés.

Elle contrôle l'état des cours d'eau et leur entretien.

Elle vérifie la disponibilité des moyens humains et matériels préalablement recensés et notamment des lieux d'hébergement.

Pendant la crise :

- L'équipe logistique participe à l'évacuation des habitants des zones sinistrées en s'appuyant sur les données cartographiques et sur le degré de vulnérabilité des personnes.
- Elle met en place le plan de circulation adapté à l'évolution de la crise
- Elle alerte les gestionnaires des réseaux d'eau, d'assainissement, d'électricité, téléphone
- Elle organise l'accueil des sinistrés dans les lieux d'hébergement
- Elle aide à l'organisation de la surveillance des lieux sinistrés contre le vol et le



- Elle coordonne l'action des bénévoles sur les lieux sinistrés et sur les lieux de repos
- Après la crise, elle participe aux opérations de bilan.

Outils :

- Fiche n°5 : accueil des sinistrés (prise en charge des personnes évacuées, identification et recensement des personnes dans les centres d'accueil)
- Fiche n°6 : moyens humains disponibles sur la commune :
 - Personnel technique
 - Sapeurs-pompiers volontaires
 - Volontaires identifiés sur la commune
 - Personnel médical (infirmières, aides-soignantes)
- Fiche n°7 : emplacement pour le stationnement des véhicules des services de secours
- Fiche N°8 : lieux d'hébergement disponibles dans le village
- Fiche n°9 : matériels de transport et travaux
- Fiche n°10 : matériel d'urgence et secours

3. Equipe accueil, secrétariat, communication

Composition :

Chantal MACIAS ADICEOM	06.49.98.75.21
Cyndie CHAUVITEAU	06.72.16.36.87
Manon DIAW	06.03.64.25.29
Elisabeth PONS	06.77.03.35.32

Missions :

- Avant la crise, le responsable de l'équipe doit s'assurer que son équipe est prête à assurer l'accueil du public soit physiquement soit par téléphone.
- Dès le déclenchement de la crise, l'équipe doit diffuser l'alerte et l'information de la population, assurer l'information des autorités et des responsables des lieux d'accueil du public.

Outils :

- Fiche n°11 : alerte de la population : sonner les cloches de l'église et intervenir auprès des personnes les plus vulnérables (personnes handicapées, personnes âgées, enfants)
- Fiche n°12 : accueil du public en mairie ou sur les lieux d'hébergement, en liaison avec les membres de l'équipe logistique
- Fiche n°13 : rédaction de tous les éléments d'information des habitants ainsi que des communiqués de presse en liaison avec l'équipe PC et autorités.



Liste des élus dans l'ordre du tableau

Nom	Fonction	Adresse	Courriel	Téléphones
GOUZIN Bernard	Maire	CHEMIN DES BOURGNOUS 34725 JONQUIERES	b-gouzin@hotmail.fr	Port. 0686731590
RANDON JEAN LOUIS	Adjoint au Maire	RUE DU FOYER COMMUNAL 34725 JONQUIERES	jeanlouis.randon@orange.fr	Port. 0644273982
POUJOL ROBERT	Adjoint au Maire	RUE DU FOYER COMMUNAL 34725 JONQUIERES	rob.pujol@orange.fr	Port. 0689643771
PONS ELISABETH	Conseillère municipale	4A RUE DU FOYER COMMUNAL 34725 JONQUIERES	pascal.pons51@sfr.fr	Port. 0677033532
DIAW MANON	Conseillère municipale	DU PARC 34725 JONQUIERES	diaw.manon@orange.fr	Port. 0603642529
RIEUTORD MATHIEU	Conseiller municipal	152 AVENUE DE LA SERANNE 34725 JONQUIERES	rieutord2010@hotmail.fr	Port. 0681264034
GOBERT-JULIEN AMANDINE	Conseillère municipale	RUE DES CAPRIERS 34725 JONQUIERES	amandinegobert@yahoo.fr	Port. 0683479765
MACIAS ADICEOM CHANTAL	Conseillère municipale	PLACE DE L EGLISE 34725 JONQUIERES	chantalmacias-adiceom34@orange.fr	Port. 0649987521
BAUTOU BRICE	Conseiller municipal	RUE DU PONT NEUF 34725 JONQUIERES	mas.du.pountil@wanadoo.fr	Port. 0607820727
CHAUVITEAU CYNDIE	Conseillère municipale	DU FOYER COMMUNAL 34725 JONQUIERES	cyndie.chauviteau@live.fr	Port. 0672163687
ALEXANT MARIE RACHEL	Conseillère municipale	1 ROUTE DE ST FELIX 34725 JONQUIERES	patrick.alexant@wanadoo.fr	Port. 0609108459

PERSONNEL COMMUNAL

Françoise COULLET 04.67.96.60.08
André SABATIER 06.77.68.21.75



FICHE n° 1 : ANNUAIRE DE CRISE

EQUIPE MAIRE/PC

- Bernard GOUZIN 06.86.73.15.90
- Jean-Louis RANDON 06.44.27.39.82

EQUIPE LOGISTIQUE

- Robert POUJOL 06.89.64.37.71-
- Brice BAUTOU 06.07.82.07.27
- Rachel ALLEXANT 06.09.10.84.59
- Amandine GOBERT JULIEN 06.83.47.97.65
- Mathieu RIEUTORD 06.81.26.40.34

EQUIPE ACCUEIL/SECRETARIAT/COMMUNICATION

- Chantal MACIAS ADICEOM 06.49.98.75.21
- Manon DIAW 06.03.64.25.29
- Elisabeth PONS 06.77.03.35.32
- Cyndie CHAUVITEAU 06.72.16.36.87



FICHE N°2 : INFORMATIONS RELATIVES A LA POPULATION.

Nombre d'habitants : 509 Foyers : 294 (dont 9 résidences secondaires et 11 maisons inoccupées)

RUE DU MALPAS

- TEYSSIER (1)
- CAPPE (2)
- GABANOU (3)
- GABANOU/LLAMAS (3A)
- ALRIC (3B)
- SABATIER (3C)
- BOURDEL (3T)
- PORLAN (5)
- ECHEVARRIA (6)
- GRANIER (7)
- OLLIER (8)
- LOT CLOS DE L'ARGENTEILLE (PIOCH-ABACHIN-ALLEXANT P-ALLEXANT T) (8bis)
- VIDAL (9)
- LECRU (10)
- CARMES (11)
- CARME (11bis)
- GHIA (12)

RUE DU PARC

- DIAW (1)
- SEVERAC (2)
- SEVERAC/PERONNE (2)
- MOLINIE (3)
- FERNANDEZ/GALIBERT (3B)
- HUCHET (4)
- NATALI (4B)
- GRANIER (4C)
- RIEDEL (5)
- BILLET (5)
- PEYTAVI (6)
- DAUDE/WOJTCZAK (8)

ROUTE DE MONTPEYROUX

- VILAIN (1)
- BERTHELET (1A)
- CONNES (2)
- SUAU (3)

- KANSOUSSI (4) *
- OPDEBEECK (6) *
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 08/04/2021
Mise à jour le 01/03/2021 E

ROUTE DE ST SATURNIN

- SANCHEZ (1)
- MOISSONIER (2)

GRAND RUE

- MENARDO (1)
- PENECCHI (2)
- PARRA (3)
- AGNOUX (4)
- CONNES (5)
- AGNOUX (6)
- LOPEZ (7) **
- CHATEAU/NATALINI (8)
- COTU (9)
- ABELDA (10)
- MADI (11)
- ANGE (12)
- ERDOCCIO/BOUHELLIER (13)
- MURCIA (14/16)
- KARSENTI/IZUMISAWA (15)
- BILLET (17) **
- KLAUS/SALZMANN (18) *
- DIMNET (19)
- BASTIEN ALVAREZ (20)
- TORREJON (21)
- COUDERC/SERALVA/BONNEVILLE (22)
- FRAISSE (23) **
- NAVARRO (24) **
- SERIEYS/CORDIER (25)
- DE CABISSOLE (26)
- ARCHER/PRINTZ (27)
- RODIER/RUIZ/GOURDON (28)
- RNOT/KIELKEN (28 bis)
- BAUMES (29)
- NEIRAC (30) **
- GUERO (31) *
- NEIRAC (32) **
- CALVIE PELLET (33) **
- NEIRAC (34) **
- BANTAA (35)
- NEIRAC (36) **
- PEREZ (37)
- ROMAN (38)
- JULIEN (39)



ROUTE ST FELIX

- ALLEXANT (1)
- GAUTHIER (1A)
- LOFORTE (2)
- HERREROS/CRUZ (3)

RUE DE LA FONTAINE

- HEUX (1)
- KREMIINGER (2)
- DRUON (3)
- MORASSUT (4)
- PEREZ /MAUREL/ ESCRIVA (5)

PLACE DE L'EGLISE

- FAJON (1)
- MACIAS ADICEOM (3)

RUE DU MISTRAL

- VIALLA (1)
- DEBILLIER/NANTES DE WAILLY (2)

TRAVERSE DE L'EGLISE

- DUMUR (1)
- BALDY (3)
- KNOBLAUCH (5)

RUE DU COMMERCE

- COMPAN (1) **
- JOULIE (2)
- BOUTIN (3)
- ROUQUETTE /LACROIX (4) *
- BOUDOT (5)
- NAVARRO (6)
- BAUTOU (8)
- DJERRAB (9)
- HABABUK/PLATZECK (10) *
- KERVAGORET (11)
- GODEAU (12)
- EL ATMANI/DESPRES (13)
- BORIN (14)



RUE DE LA MEULE

- CASTRO (1)
- LIAMAS (2)
- MURCIA (3)
- KLEIN/VALLAS (4)
- MURCIA (5)
- BOUTIN (6)
- ADEL/FONTAINE (8)
- BESSIERE (10)
- BAUD/GREGOIRE (10bis)

LA PLACETTE

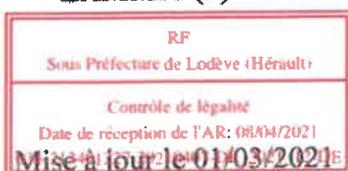
- BARTHES (1)
- CLAPIER (2)
- DESCOUX (3)
- CELLIER (4)
- LELONG (5)
- VIVALTA (6)
- GUERO (7)

RUE DE LA FORGE

- GAY (1)
- CLAVEL (2)
- CLAVEL (2)
- RANDON (3) *
- DELIEUZE (4)
- VAISSE (6)
- TASSELLI (8)

AVENUE J. FAJON

- GRANIER (1)
- ZIMMERMAN (2) *
- CAZORLA (3)
- MURCIA (3 BIS)
- PARRA (4)
- MURCIA (5)
- GIRLING/ HAMILTON (6)
- PIOCH (7)
- BERTRAND/ LIABASTRE (7a)
- HIGELE/HOUARI (8)
- ZAMMIT (9) **



CHEMIN DES BOURGNOUS

- GONZALEZ (1)
- PIRAUX (2)
- ROUQUETTE (3)

- HUGO (4)
- GOUZIN (5)

LE PLANOL

- WONS/PAIN/FIRMEZA (1)
- ROUIRE (2)
- SUPPLY /FERRETTI (3)
- CALVIE (4)
- **DRTEGA** ARRIBAT (6)
- JULLIEN (7)
- COCQUELET (8)
- JULLIEN J.F (10)
- SOULIE (12)
- LACROIX (14)

RUE DU FOYER COMMUNAL

- LEITE/DA SILVA (12)
- DUPLAN (13)
- COULET (14)
- FAJON (16)
- PEREZ/CREPEL (22)
- HAMZAOUI (26)
- **DELON (32)**
- BURTON (37)
- PEREZ Valérie (40)
- FARRAN POTTS (43)
- PONS (53)
- WALME (46)
- SOUCHON/TORRAL (54)
- LHUILLIER/ESTIEUX (64)
- POUJOL R (73)
- RANDON (88)
- MULERO/BLOUIN (108)
- DELON (120)
- PARIS-WILSON (123)
- FERRANDO (124)
- BALP (129)
- MORENO (134)
- MORENO/CHAUVITEAU (174)
- **NOYREGAT/GRARD (224)**
- **DELANOS FIEVET (340)**

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 08/04/2021
Mise à jour le 01/03/2021

- PISTER/BARUL/LEIS (243)
- VERTALDI (280)
- BUDZYNSKI (303)
- BAUTOU C (329)
- BAUTOU B (355)
- DIMNET (376)
- GIL CROS (384)
- EYMEINIER (390)
- MARCO PENA (408)
- GUERRERO (421) **
- PEREZ/VANUXEN (432)
- GUSTIN/CARPENTIER (460)

RUE DES CAPRIERS

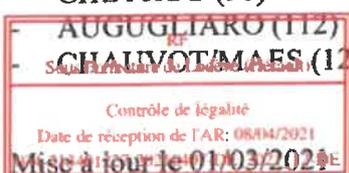
- STRIDE (1)
- PETITFOURT (3)
- VIDAL (5)
- BOSC (7)
- CLEMENT (20)
- POMMIER (42)
- MARKARIAM (56)
- HANON (102)
- SERRANO (108)
- GOBERT/JULIEN (2)
- JULIEN A (4)
- JULIEN J (6)

RUE DU PONT NEUF

- LECOEVRE/LAUTREC (1)
- TIXADOR (2)
- PICARD (3)
- BAUTOU (4)
- OLLIER (5)

RUE DE LA FONT DU LOUP

- FERNANDEZ (6)
- ANZALONE (32)
- BUISSON (33)
- BERTHOMIEU (57)
- MURCIA (71)
- MANZANARES (79)
- MANZANARES (81)
- BERGER/FARNOS (85)
- SALLES (90)
- DUBOIS (96)
- ZETTLITE (98)
- CHEYROU (98)
- AUGUGLIARO (112)
- CHALVOT/MAES (120) *



- MALHOMME (130)
- SIRE/SALETTE (140)
- POUJOL/LAVESVRE (151)
- PANIS (251)
- MAS ECRITURE (252)
- GIORELLO (254)

ROUTE DE ST ANDRE

- DUPLAN (18)
- PEYTAVI (53)
- SEIGNOUREL (91) **
- PONSART (115)
- GOUARD (125)
- BALP (144)
- JAMMES (226)
- ALIAGA/ BELLEC (236)
- NOLY (242)
- MILESI (261)
- LOCATAIRE (270)
- CLEMENT (357)
- COULET (423)
- DELIEUZE (577)
- CAYZAC (633)
- BENET (653)
- SANCHEZ (806)

CHEMIN DU MAS JULLIEN

- BRICE (1)
- JULLIEN JP (2)
- JULLIEN O (3)
- JULLIEN B (5)
- JULLIEN MT (7)
- JULLIEN B
- MOREL

RUE DE LA MARSANNE

- MORENO A/BLAZE (20)
- LOCATAIRES (49) : BENDAFI (3) FERREIRA (4) QUET (5) JEANJEAN (6) DJERRAB (7)
- BATTAGLIA (50)
- CAPELLE (60)
- CUCCHIARRA (76)

RUE DE LA ROUSSANE

- WIEDEMAN/MICHLER (22)
- DEFONTAINE/PERIER (34)
- BARBOSA/COITE (41)



- BENALOUACHE (58)
- GROUSSET (59)
- CARBONNERO (75)
- BUTTIGNOL/BONNET (78)
- MARCAILLOU (92)
- LEFEBVRE (94)
- DORS (108)

AVENUE DE LA SERANNE

- ALCAZAR (16)
- ANCEL/THESSIER (34)
- RAYNAUD/JAUBERT (50)
- BESSIERE (68)
- TRARI (84)
- PARISOT (104)
- MARTINEZ/BELLEC (120)
- MACZAK (138)
- RIEUTORD (152)
- BERROUK (160)
- CABELLO (175)
- RINCHEVAL (181)
- MOUSSAID (180)

Légende :

- Surlignés : personnes sensibles
- * Résidence secondaire
- ** Maisons inoccupées



FICHE N° 3 : ANNUAIRE DES SERVICES

PREFECTURE ET SOUS-PREFECTURE

Préfecture Montpellier Tel 04.67.61.61

Sous Préfecture Lodève 04.67.88.34.00

En cas d'alerte (GALA) mail : cod@pref34.fr

CENTRE DE SECOURS

Tel 18

GENDARMERIE

Tel 17

Gignac Tel 04.67.57.50.05

SAMU

Tel 15

EDF/GDF

Tel 0 811 010 212+ code INSEE (34122)

Christian GARACH Tel 04.67.69.87.37/06.48.40.01.12

FRANCE TELECOM

Tel 10.16

Directeur Régional Tel 04.67.34.92.62

Directrice des Relations avec les Collectivités Locales Tel 04.67.34.92.21

RESEAUX EAU / ASSAINISSEMENT

Service des Eaux

Communauté de Communes Vallée de l'Hérault Tel 04.67.57.36.26

DDTM

Lodève Tel 04.67.67.41.00

METEO ET SERVICE D'ANNONCE DES CRUES

Site www.meteo.fr

Info grand public : 0 892 68 02 (+ n° du département)

Carte de vigilance « crues »

Partenariat France bleu Hérault (FM 101.1 ou 100.6)

COMMUNES VOISINES

Montpeyroux Tel 04.67.96.61.07

St Félix de Lodez Tel 04.67.96.60.60

St Guiraud Tel 04.67.96.60.16

St Saturnin Tel 04.67.96.61.63



FICHE N°4 : ANNUAIRE DES LIEUX PUBLICS

MAIRIE

Rue de la Meule
Tel 04.67.96.60.08

FOYER COMMUNAL

Rue du foyer Communal

BIBLIOTHEQUE

Le Planol
Tel /04.67.88.76.01

ECOLE

Le Planol
Tel 04.67.96.67.39

ANNUAIRE DES ENTREPRISES/ARTISANS/DOMAINES VITICOLES

- EGEP rue du foyer communal Tel 04.67.96.62.08
- DIMNET David Les jardins de Danette Tel 06.61.16.0030
- Garage DAUTERIVES route de Montpeyroux Tel 04.67.96.00
- Mas JULLIEN chemin du Mas Jullien Tel 04.67.96.60.04
- Mas CAL DEMOURA route de St André Tel 04.67.44.70.82
- Château DE JONQUIERES Grand Rue Tel 04.67.96.62.58
- Mas de l'ERME route de St André Tel 04.67.88.70.63
- Mas de l'ECRITURE route de St André Tel 08.77.02.58.82
- Mas du POUNTIL rue du Foyer Communal Tel 04.67.44.67.13
- Clos du LUCQUIER rue de la Font du Loup Tel 04.67.69.85
- MELODIE DE L'AME rue du foyer communal 06.76.14.20.34
- NOVA SOLIS route de St André 06.09.36.28.22
- Propriétaires viticulteurs :
- FAJON Frédéric Tel 06.79.66.05.70
- ALRIC Philippe Tel 06.16.90.85.09
- PONS Pascal Tel 06.89.19.10.52



FICHE N° 6 : MOYENS HUMAINS

PERSONNEL TECHNIQUE DE LA COMMUNE

NOM ET PRENOM	ADRESSE	NUMEROS DE TELEPHONE	COMPETENCES PARTICULIERES
Sabatier André	Rue du Malpas JONQUIERES	06.77.68.21.75	

BENEVOLES

NOM ET PRENOM	ADRESSE	NUMEROS DE TELEPHONE	COMPETENCES PARTICULIERES
MARCO PENA Robert	Rue du Foyer Communal	04.67.96.62.08 06.12.44.27.90	Plombier
FAJON Frédéric	Rue du Foyer Communal	04.67.96.69.91 06.79.66.05.70	Viticulteur
STRIDE Alain	Rue des Capriers	04.99.91.01.93	
ALRIC Philippe	Rue du Malpas	04.67.44.77.40 06.16.90.85.09	Viticulteur
PONS Pascal	Rue du Foyer Communal	04.67.96.15.38 06.80.24.15.14	Viticulteur
JULIEN Joël	Grand Rue	04.67.96.66.23	Viticulteur
DE BEARN Clément	Grand Rue	04.67.96.62.58	Viticulteur
DE CABISSOLE François	Grand Rue	04.67.96.62.58	Viticulteur



AUTRES PERSONNES

NOM ET PRENOM	ADRESSE	NUMEROS DE TELEPHONE	COMPETENCES PARTICULIERES
ALLEXANT Rachel	Route de St Félix	04.67.96.66.94	Infirmière
GONZALEZ Catherine	Chemin des Bourgnous	04.67.96.67.14	Infirmière
MICHLER Audrey	Rue du foyer communal	09.51.77.58.14	Kinésithérapeute
HEUX Patricia	Rue de la fontaine	04.67.88.61.82	Infirmière



**FICHE N°7 : EMPLACEMENT POUR LE STATIONNEMENT LES PC MOBILES
LES VILLAGES TENTES**

Responsable : Robert POUJOL 06.89.64.37.71
 Brice BAUTOU 06.07.82.07.27
 Mathieu RIEUTORD 06.81.26.40.34

NATURE DE L OBJET	LOCALISATION ATTRIBUEE	NOMBRE D OBJET ESTIME PLACABLE DANS LA ZONE
Parc stationnement	Jardin Public	
Lieu pour PC mobile	Planol	
Lieu pour service de secours	Terrain de sports	
Atterrissage hélicoptère	Terrain de sports	
Parc de stationnement	Parking route de Montpeyroux	
Extension possible	Terrain station d'épuration	



FICHE N°8 : LIEUX D'HEBERGEMENT

Responsables : Robert POUJOL/Rachel ALLEXANT
Amandine GOBERT JULLIEN

NOM	LOCALISATION	SUPERFICIE	CAPACITE D ACCUEIL	RESTAURATION POSSIBLE Oui/Non
Foyer communal	13 rue du Foyer Communal	170m2	50 places	
Ecole Groupe scolaire	Le Planol	350m2	20 places	
Mairie	Rue de la Meule	50m2	10/15 places	
Chambres d'hôtes	Château de Jonquières	4 chambres	8 places	
Chambres d'hôtes	Le Parc 5 rue du Parc	2 chambres	3 places	



FICHE N° 9 : MATERIELS DE TRAVAUX PUBLICS ET DIVERS

Responsables : Robert POUJOL/ Brice BAUTOU

TYPE DE MATERIEL	NOMBRE	LOCALISATION	NOM ET COORDONNEES DU DETENTEUR
Dépanneuse	1	Jonquières	Garage Dautherives
Tracteurs agricoles et divers	10	Jonquières	Fajon Frédéric Billet Philippe Alric Philippe Pons Pascal Julien Joël De Béarn Clément Goumard Vincent Bautou Brice Panis Claude Fulla Pascal
Matériel de plomberie	1	Jonquières	EGEP Marco Pena
Barrières routes	10	Jonquières	Atelier municipal



FICHE N°10 : MATERIELS D URGENCE ET DE COMMUNICATION

TYPE DE MATERIEL	NOMBRE	LOCALISATION	NOM ET COORDONNEES DU DETENTEUR
Trousses de secours	3	Mairie Ecole Foyer communal	Mairie de Jonquières
Matériel d'urgence tels que lits pliants couvertures etc		Si nécessaire auprès des membres du conseil municipal	
Haut parleur	1	Bureau maire	Mairie de Jonquières
Approvisionnement en eau potable			Alerter le service des eaux de la CCVH qui prendra les dispositions nécessaires pour assurer la couverture des besoins en cas de sinistre grave Tel 04.67.57.36.26



FICHE N° 11 : ALERTE DE LA POPULATION

Responsable : Chantal MACIAS ADICEOM 06.49.98.75.21
Manon DIAW 06.03.64.25.29
Amandine GOBERT JULIEN 06.83.47.97.65
Cyndie CHAUVITEAU 06.72.16.36.87

Objectifs : Informer les habitants de la survenance d'une inondation.

Moyens :

- Sonner les cloches de l'église (à la volée)
- Avertir les personnes les plus vulnérables par tous moyens (téléphone, visite ...)

Message à communiquer :

Attention risque de crue de l'Argenteille. Votre habitation étant située en zone inondable, nous vous conseillons de prendre les dispositions suivantes :

- ***Surveiller régulièrement sous sol et rez de chaussée afin de détecter une éventuelle montée des eaux.***
- ***Sortir des caves, sous sols et rez de chaussée tous les objets périssables que vous pouvez protéger.***
- ***Sortir et mettre en sécurité les appareils pouvant présenter un danger (appareils électriques, de chauffage, voitures, mobilier, produits toxiques, arrimer les cuves à fioul..)***
- ***Attacher les objets encombrants susceptibles de flotter.***
- ***Eviter de sortir de chez vous en cas de montée des eaux***
- ***Ecoutez France bleu Hérault (FM 101.1 ou 100.6)***



FICHE N° 12 : ACCUEIL DU PUBLIC

Responsable : Chantal MACIAS ADICEOM 06.49.98.75.21
Elisabteh PONS 06.77.03.35.32
Cyndie CHAUVITEAU 06.72.16.36.87
Manon DIAW 06.03.64.25.29

Objectifs :

- Recevoir le public à la Mairie
- Répondre aux questions posées
- Orienter les personnes vers les centres d'accueil



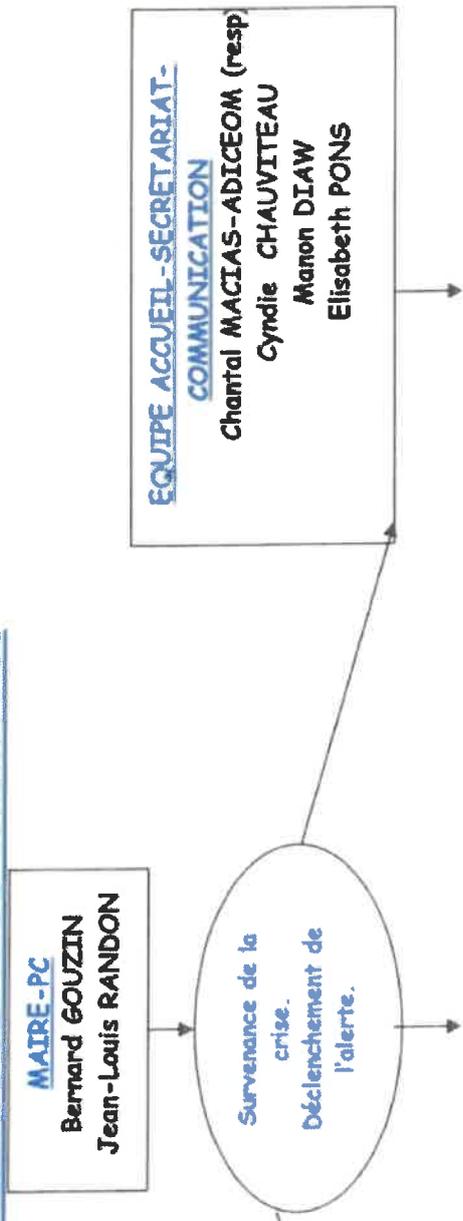
FICHE N° 13 : COMMUNIQUE DE PRESSE

Responsable : Chantal MACIAS ADICEOM	06.49.98.75.21
Elisabeth PONS	06.77.03.35.32
Cyndie CHAUVITEAU	06.72.16.36.87
Manon DIAW	06.03.64.25.29

- Informer la population de l'évolution de la situation
- Centraliser les informations fournies par l'ensemble des équipes et communiquer au maire et autorités préfectorales
- Elaborer les documents de communication destinés au Maire et aux autorités.



Sous-Préfecture de Lodève (Hérault)
 Contrôle de légalité
 Date de réception de l'AR: 08/04/2021
 034-213401227-20210407-DE_2021_12-DE



MISSIONS Avant la crise

- Contrôle de l'état des cours d'eau
- S'assurer de la disponibilité des emplacements pour les secours et sinistrés
- S'assurer de la disponibilité des moyens humains et matériels.
- Evacuation des habitants selon vulnérabilité
- Alerte des gestionnaires des différents réseaux
- Organisation de l'accueil des sinistrés dans les lieux d'hébergement
- Aide et assistance pour la surveillance des lieux sinistrés contre le vol et le vandalisme
- Coordination de l'action des bénévoles sur les lieux sinistrés et de repos.

Après la crise

- Participe aux opérations de bilan

OUTILS

- Fiche n° 5 d'accueil des sinistrés
- Fiche n° 6 moyens humains disponibles de la commune (personnel technique, administratif, sapeurs pompiers volontaires, médecins, infirmières...)
- Fiche n° 7 d'emplacement des véhicules de secours
- Fiche n° 8 des lieux d'hébergement disponibles
- Fiche n° 9 de recensement des véhicules de transport,
- Fiche n° 10 matériel d'urgence et de secours

MISSIONS

- Activation de la cellule de crise
- Direction des services d'intervention
- Coordination des équipes de secours en liaison avec les autorités compétentes
- Elaboration d'un plan de circulation
- Mise en place des moyens d'information de la population et des mesures de sauvegarde, d'intervention et d'hébergement des habitants des zones sinistrées
- Veiller à la disponibilité des lieux d'accueil des sinistrés et au guidage des moyens de secours
- Coordination des opérations de retour à la normale
- Etablissement du bilan après crise.

OUTILS COMMUNS

- Fiche n° 1 annuaire de crise
- Fiche n° 2 d'informations relatives à la population
- Fiche n° 3 annuaire des services
- Fiche n° 4 annuaire des lieux publics, loisirs, écoles,

MISSIONS

- S'assurer de la disponibilité de l'équipe Avant la crise
- Dès le déclenchement de la crise
- Diffuser l'alerte et l'information de la population
- Assurer l'information des autorités, du responsable des lieux d'accueil du public.
- Participe aux opérations de bilan

OUTILS

- Fiche n° 11 d'alerte de la population (sonner les cloches de l'église)
- Fiche n° 12 d'accueil du public en Mairie et/ou dans les lieux d'hébergement en liaison avec l'équipe logistique
- Fiche n° 13 rédaction de tous les éléments d'information des habitants ainsi que des communiqués de presse en liaison avec l'équipe Maire/PC et les autorités

RF
Sous Préfecture de Lodève (Hérault)

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 08/04/2021
034-213401227-20210407-DE_2021_12-DE

EN CAS DE CRISE QUI FAIT QUOI ?

ACTIONS	MAIRE/PC	LOGISTIQUE	SEC/ACCUEIL
ALERTE CELLULE DE CRISE COMMUNALE	BG/JLR	RP	CM
CONTACTER AUTORITES	BG		
INFORMATION PUBLIC (CLOCHE)			CM
ALERTE POPULATION ET INFORMATION PERSONNES VULNERABLES	JLR	RP	CM/RA/AGJ
LIAISON AVEC ECOLE	BG		
PLAN DE CIRCULATION <ul style="list-style-type: none"> • FERMER ROUTES SI NECESSAIRES • ACCUEIL VEHICULES SECOURS 		RP/BB RP/MR	
ALERTE GESTIONNAIRE DES RESEAUX		RP	
OUVERTURE LIEUX D HEBERGEMENT (Foyer Ecole Mairie Chambres d'Hôtes)	JLR/RP		
APPEL DES BENEVOLES		RP/BB/MR/RA/AGJ	
GESTION DU MATERIEL		RP/MR/BB	
ACCUEIL DES SINSTRES DANS LIEUX D HERBERGEMENT <ul style="list-style-type: none"> • ENREGISTREMENT • SOINS ET SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE 		RA/AGJ PROFESSION MEDICALES	
RECEPTION DU PUBLIC <ul style="list-style-type: none"> • PHYSIQUE • TELEPHONIQUE 			CM/EP/CC/MD
CENTRALISATION DES INFORMATIONS POUR COMMUNICATION AUX AUTORITES			CM/EP/CC/MD
ETABLISSEMENT DES DOCUMENTS DE COMMUNICATION			CM/EP/CC/MD
GESTION POST CRISE	TOUTES	LES	EQUIPES
	TOUTES	LES	EQUIPES

BILAN

RF

Sous Préfecture de Lodève (Hérault)

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 08/04/2021

034-213401227-20210407-DE_2021_12-DE

CHAPITRE 4 : DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Editorial du maire

En application des textes relatifs à l'information préventive sur les risques technologiques et naturels majeurs, tous les citoyens doivent être informés sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis.

Cette information est un droit dans les communes soumises à un plan de prévention des risques.

Le risque INONDATION sur la commune de JONQUIERES, à la suite de la crue du 23/09/1976, a conduit le Préfet de l'Hérault à prescrire, le 11/06/2007, un plan de prévention contre le risque d'inondation.

Le document que vous avez entre les mains rappelle les risques encourus et présente les dispositifs d'alerte, de prévention et de protection que nous avons élaborés et mis en place pour faire face, réduire les risques et minimiser les effets d'un sinistre éventuel.

Il vous informe également sur les consignes individuelles et collectives de sécurité à respecter si un événement tel que celui que nous avons connu en 1976 se reproduisait.

Responsabiliser chaque citoyen, vous faire partager la culture du risque et réduire notre vulnérabilité, tels sont les objectifs de ce document que je vous conseille de lire avec attention et de conserver.

Rappel des généralités

- Un risque majeur, plus souvent appelé « catastrophe » est la confrontation d'un événement potentiellement dangereux, l'aléa, avec des enjeux humains, économiques et environnementaux ; il se caractérise par des possibilités de pertes humaines, matérielles et par une fréquence faible, au point que l'on oublie souvent de se préparer à son retour

- Une inondation peut se présenter sous différents aspects :
 - Une inondation de plaine : la montée des eaux est en général assez lente
 - Une inondation torrentielle : suite à des précipitations violentes, la montée des eaux est très rapide et la vitesse d'écoulement très importante
 - L'inondation par ruissellement urbain : correspond à l'écoulement sur la voirie de volumes d'eau ruisselés lors d'orages importants

- L'ampleur de l'inondation est fonction de :
 - De l'intensité et de la durée des précipitations
 - La surface et la pente du bassin versant
 - La couverture végétale et la capacité d'absorption du sol, elle-même liée à l'état de saturation par les pluies antérieures
 - La présence d'obstacles à la circulation des eaux



Fiche d'information sur la commune de JONQUIERES

Notre commune est située dans le bassin versant de l'Hérault mais non concernée par le fleuve Hérault.

Le risque d'inondation de la commune est induit par le débordement des cours d'eau et le ruissellement pluvial. Le réseau hydraulique est composé principalement par :

- Le ruisseau de l'Argenteille qui traverse la zone agglomérée et qui a largement débordé le 23/09/1976
- L'Armoux, en limite nord-ouest, sud-ouest de la commune.

L'évènement du 23/09/1976 sur le cours d'eau de l'Argenteille a été évalué comme ayant une période de retour au moins égale à cent ans.

Le débit du ruisseau, en amont de la DR141 (route de Montpeyroux) a été évalué à 54m³/seconde, ce qui caractérise un aléa grave.

Les fiches des plus hautes eaux relevées sur la commune, lors de la crue survenue dans la nuit à la suite d'un violent orage sont très parlantes :

- Grand rue n° 4	:	1,52 m
- Grand rue n°14	;	1,35 m
- Rue de la Fontaine N° 1	:	1,50 m
- Grand rue n° 30	:	0,70 m
- Place de l'église	:	0,50 m
- Foyer communal	:	0,70 m
- Planol (école)	:	0,20m

Les points des plus hautes eaux connus (PHEC) ont été matérialisés. Ils servent de références en cas de survenance d'une nouvelle crue.

L'extrait cartographique du PPRI approuvé par le Préfet de l'Hérault le 11/06/2007 peut être consulté en mairie.

***Rappel :** les propriétaires riverains d'un cours d'eau ont l'obligation légale de l'entretenir de la rive jusqu'à l'axe médian du ruisseau. (art L215-14 du Code de l'Environnement)*

Organisation des secours municipaux

En cas de forte crue, ou de survenance d'un évènement majeur une cellule de crise communale sera mise en place en mairie. Elle sera constituée de trois équipes :

- Un poste de commandement sous l'autorité du maire et de l'adjoint responsable, chargé d'activer la cellule de crise, de coordonner les équipes de secours en liaison avec les autorités et de veiller à la mise en place des moyens nécessaires pour informer la population et protéger les personnes et les biens
- Une équipe logistique, en charge de la préparation des lieux d'hébergement, de l'évacuation éventuelle des habitants des zones sinistrées, de leur accueil dans les lieux d'hébergement et de la mise en place du plan de circulation adapté à l'évolution de la crise.



- Une équipe accueil /secrétariat/ communication, responsable du déclenchement de l'alerte (sonner les cloches à la volée), de l'information de la population, de l'accueil du public en mairie et de la rédaction de tous les éléments d'information destinés à la cellule de crise et aux autorités.

Les membres du Conseil Municipal, le personnel technique et administratif ainsi que de nombreux bénévoles (entrepreneurs, artisans, viticulteurs, professions médicales et particuliers) qui ont accepté de prêter leur concours, seront présents sur le terrain et dans les lieux publics pour vous aider, vous conseiller et agir pour faire en sorte que les conséquences d'une inondation ou tout autre évènement soient limitées.

Conseils de sécurité

- Renseignez-vous auprès de professionnels pour diminuer la vulnérabilité de votre construction et de vos biens (mise en place de clapet anti-retour, systèmes électriques protégés)
- Lors d'orages violents, il vous est conseillé de vérifier l'état des grilles et bouches d'égouts à proximité de votre propriété.
- Restez dans le lieu où vous vous trouvez ou rejoignez le lieu d'hébergement d'urgence.
- Ne vous engagez pas sur une chaussée submergée et évitez les points bas car, que ce soit à pied, en vélo ou en voiture, vous risquez d'être emporté par le courant.
- Ne franchissez pas les barrières mises en place sur la chaussée et respectez les itinéraires de déviation.
- N'abandonnez pas votre véhicule au milieu de la chaussée ; il constituerait une gêne pour les secours.

Les bons réflexes

Avant l'alerte :

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde
- Disposer d'un poste radio à piles
- Prévoir les gestes essentiels :
 - amarrer les cuves
 - faire une réserve d'eau potable
 - rassembler papiers, argent, nécessaire de toilette, vêtements, pour une éventuelle évacuation

Pendant la crue :

- Fermer portes et fenêtres, aérations
- Couper les alimentations en gaz et électricité
- Se réfugier dans les étages
- Écouter France Bleu Hérault (F.M 101.1 ou 100 .6)
- Ne téléphoner qu'en cas de besoin afin de libérer les lignes pour les secours
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer.

Après la crue :

- Ventiler les pièces
- Ne rétablir l'électricité qu'après un contrôle complet des circuits
- Chauffer dès que possible

Sous Préfecture de Lodève (Hérault)

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 08/04/2021

034-213461227-20210407-DE_2021_12-DE

*Le conseil municipal dans sa séance du 8 Octobre 2008 a voté à l'unanimité des membres présents l'approbation du Plan Communal de Sauvegarde.
Un arrêté municipal a été publié le 20 Octobre 2008.
Le présent document a été mis à jour en janvier 2015 et délibéré en conseil municipal le 20.01.2015. mis à jour 04.2018 mis à jour 04.2021*

